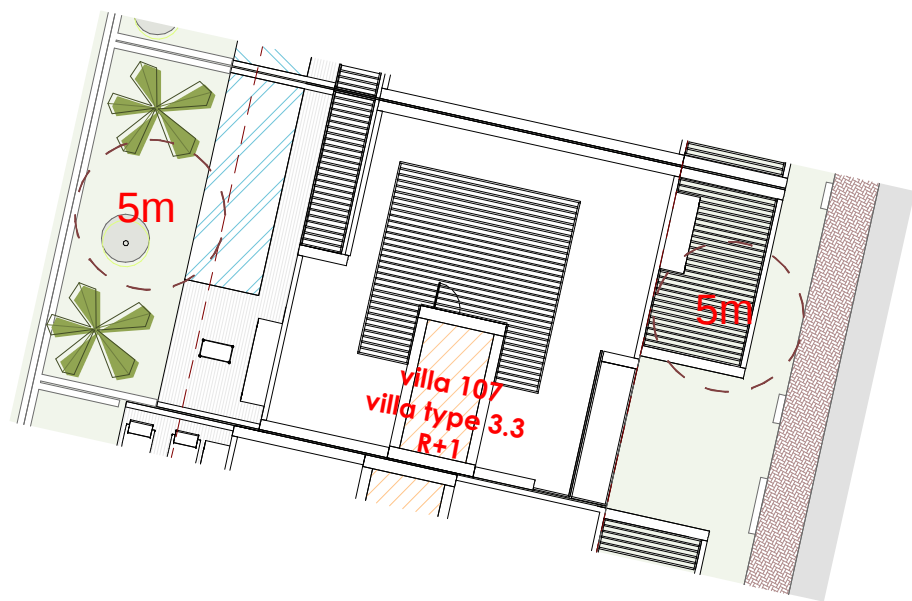
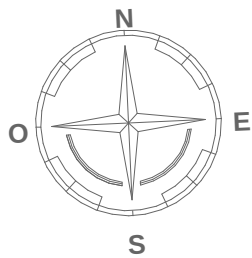
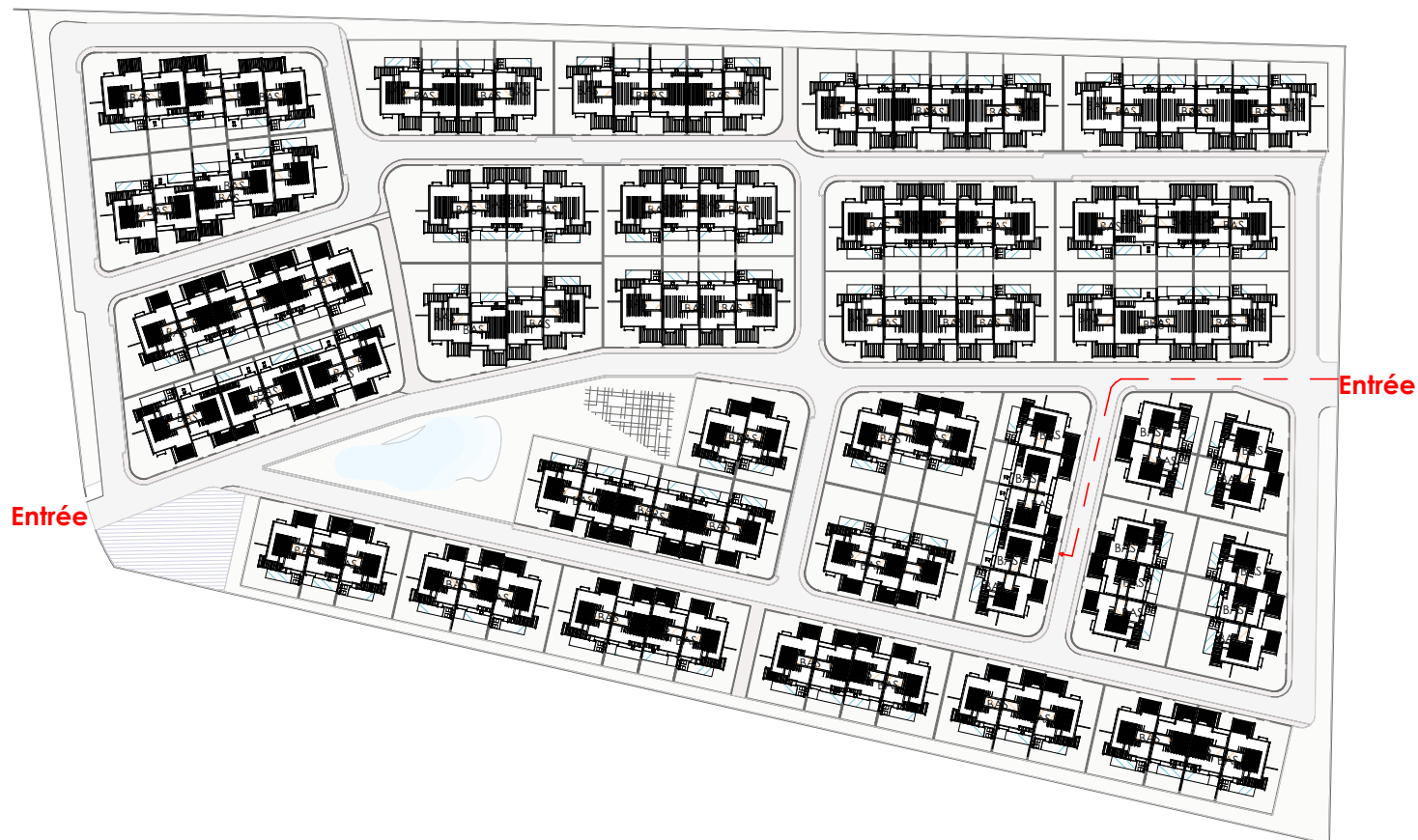




Plan toiture Terrasse
Ech=1/250



Plan de Masse
Ech=1/2000

CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION	3.3
SURFACE : 235.95 m ²	
LOT	107
SUPERFICIE	282 m ²

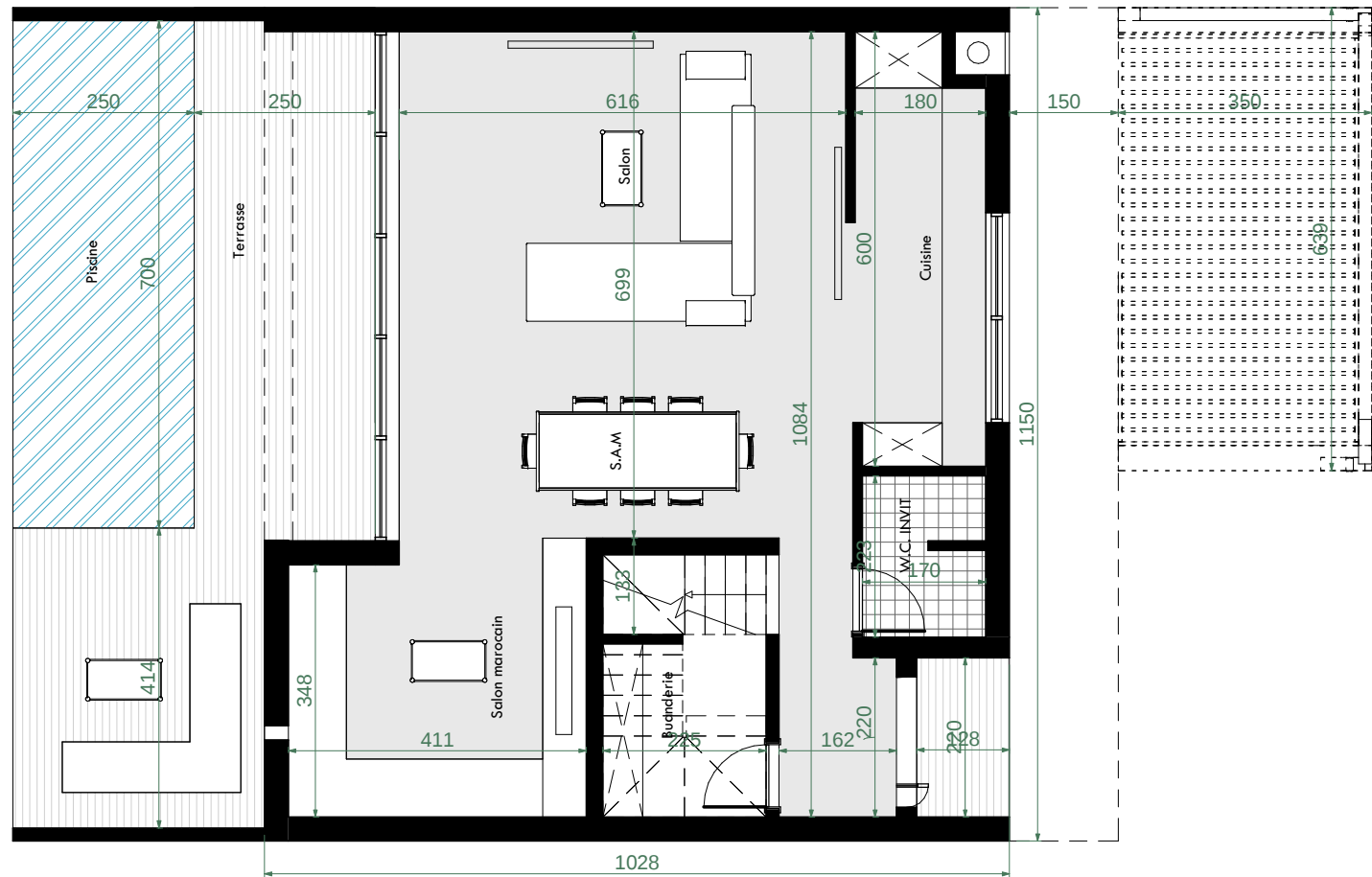
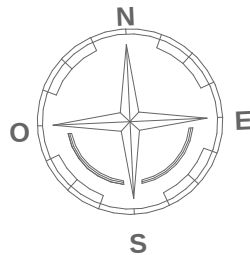
SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	102.45 m ²
PLAN ETAGE	118.48 m ²
PLAN TOITURE	15.02 m ²

TOTAL	235.95 m ²
-------	-----------------------

TERRASSE PISCINE	31.21 m ²
PISCINE	7.00 m x 2.50 m
Rooftop	102.00 m ²

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	---
N° Planche	1/5	Date	03/06/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAHA



Développeur:



Architecte:

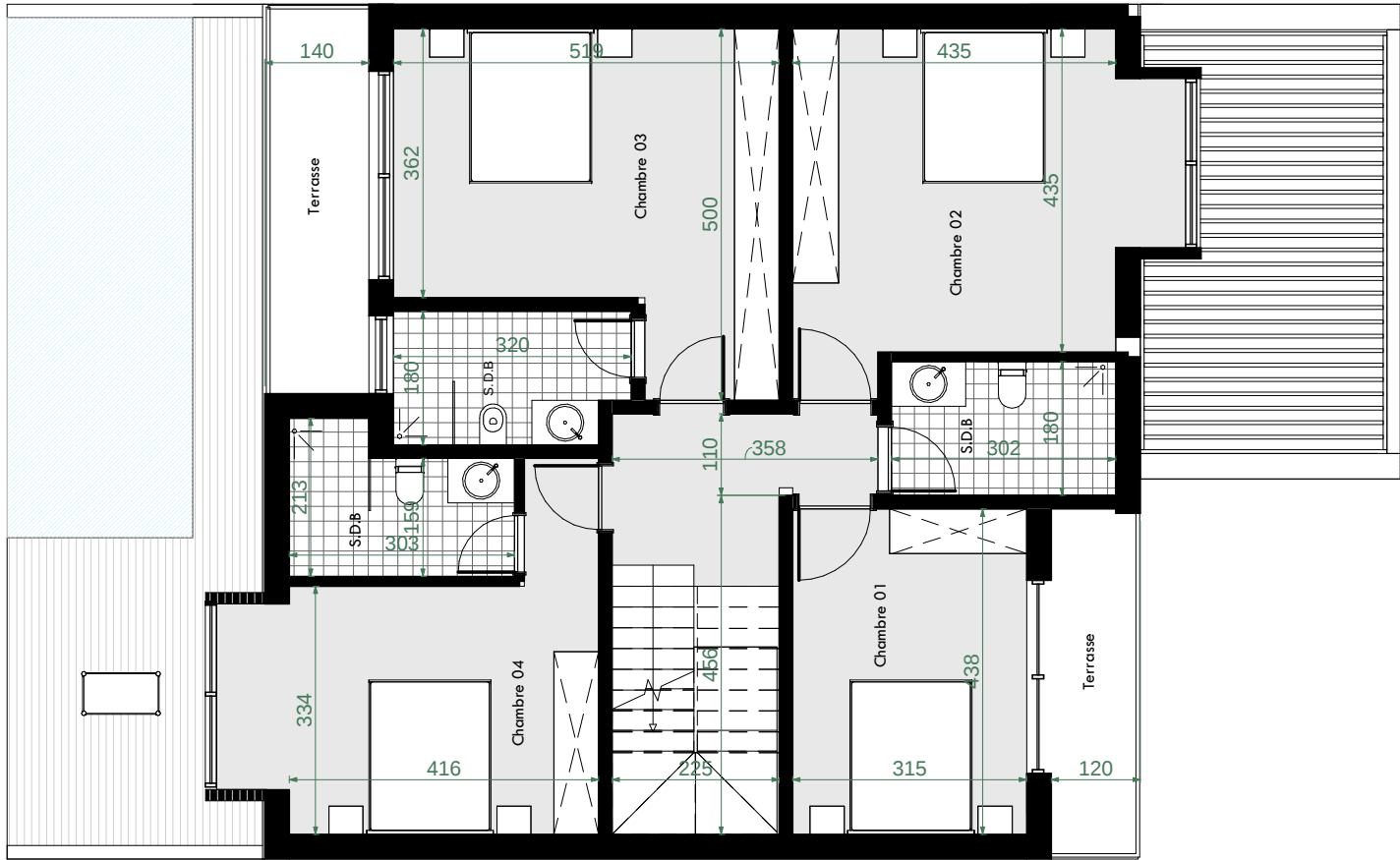
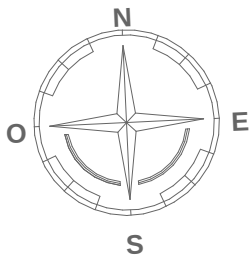


ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION		VILLA TYPE 3.3	
102.45 m ²			
LOT	106	NIVEAU	RDC
PIECES		SURFACES	
HALL D'ENTREE		6.58 m ²	
W.C INVITEE		5.10 m ²	
BUANDERIE		5.45 m ²	
CUISINE		13.98 m ²	
SALON MAROCAIN		18.99 m ²	
SALLE A MANGER		17.52 m ²	
SALON		31.04 m ²	
TERRASSE PISCINE		33.21 m ²	
PISCINE		7.00 m x 2.50 m	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	2/4	Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAHA



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE **ABDELHAKIM GUILMI**
www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3.3
-------------	----------------

118.48 m²

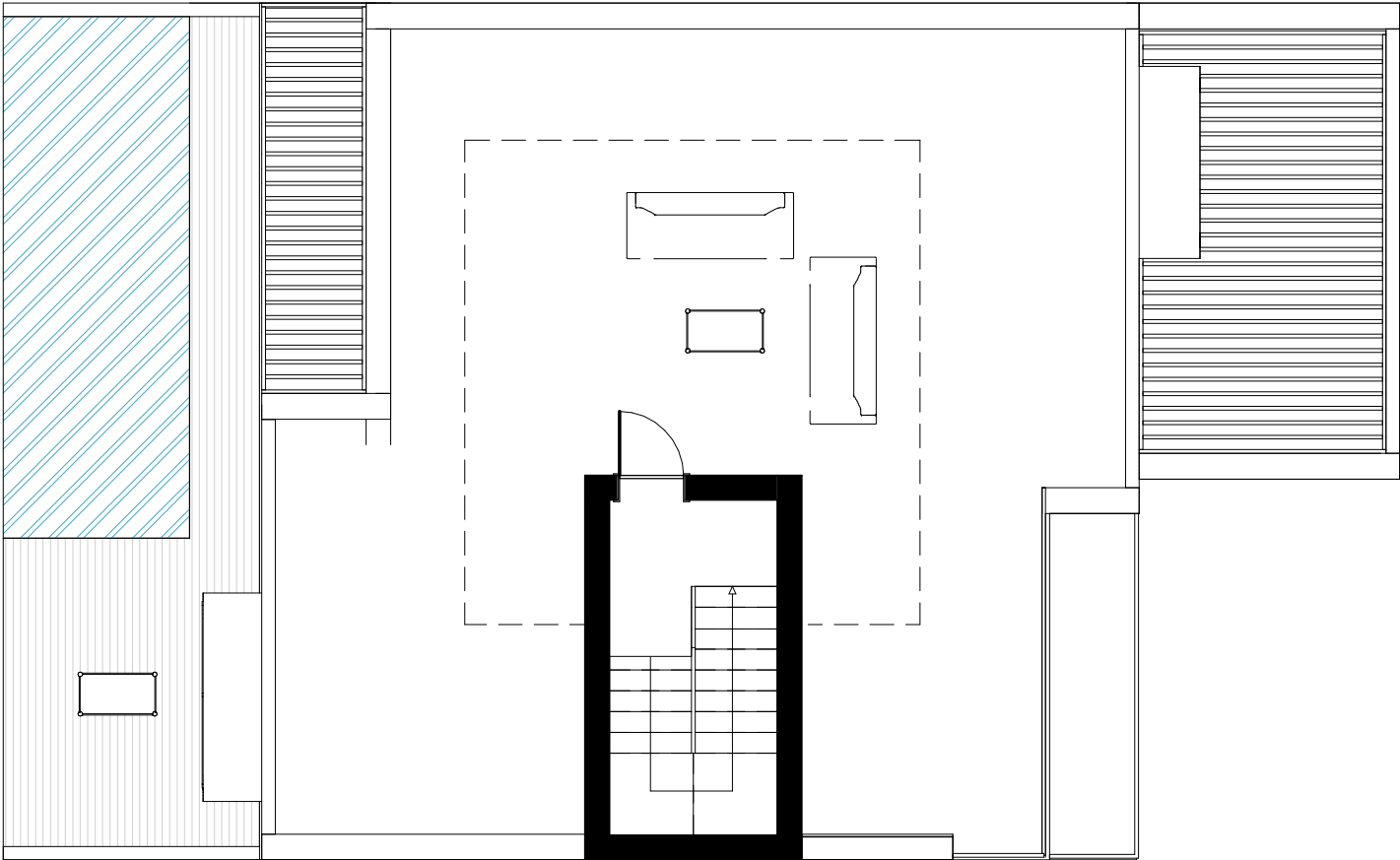
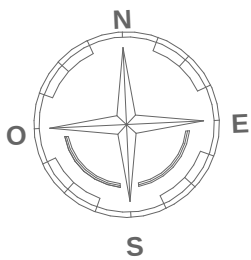
LOT	106	NIVEAU	ETAGE
-----	-----	--------	-------

PIECES	SURFACES
HALL	7.22 m²
CHAMBRE 01 :	17.47 m²
CHAMBRE 02 :	25.62 m²
S.D.B COMMUNE :	7.05 m²
CHAMBRE 03 :	29.74 m²
- CHAMBRE	25.42 m²
- S.D.B	6.81 m²
CHAMBRE 04:	28.06 m²
- CHAMBRE	21.36 m²
- S.D.B	7.53 m²

TERRASSE CH 01	5.57m²
TERRASSE CH 03	7.33 m²

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	3/4	Date	16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN
GROUPEMENT D'HABITATION
N'ZAHA



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI
www.aag-international.com

AFFECTATION	VILLA TYPE 3.3		
15.02 m²			
LOT	106	NIVEAU	TOITURE
TERRASSE ACCESSIBLE		102.00 m²	

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

		Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date	16/04/2025